

2 3 E T 2 4 S E P T E M B R E 2 0 0 8

1^{ers} ateliers
nationaux de la **SOLIDARITÉ**

C E N T R E D E C O N G R È S - L Y O N

**Quelle insertion pour les travailleurs indépendants :
outils, contraintes et limites de l'accompagnement de
sortie du RMI**

Karine GUYOMARD

Responsable de la section gestion de l'allocation

Conseil général des Alpes-Maritimes

Délégation à l'insertion et à la lutte contre l'exclusion

Quelle insertion pour les travailleurs indépendants : outils, contraintes et limites de l'accompagnement de sortie du RMI

■ Le contexte départemental

- Présentation du RMI dans le département des Alpes-Maritimes
- Organisation de la section gestion de l'allocation
- Quelques données chiffrées :
 - Population du département : 1 070 000 habitants
 - Allocataires du RMI payés :

au 31 décembre 2001 : 18 652

au 31 décembre 2003 : 16 797

au 30 juin 2008 : 14 409

(taux de contrats au 31 août 2008 : 89 %)

Quelle insertion pour les travailleurs indépendants : outils, contraintes et limites de l'accompagnement de sortie du RMI

■ Les principaux moyens d'accompagnement à la création d'entreprise

- Aides à la création d'entreprise :
 - Convention relative à la mise en œuvre d'un appui technique auprès d'allocataires du RMI ayant un projet de création d'activité
 - Convention relative à une action de diagnostic en faveur d'allocataires du RMI travailleurs indépendants
- Action d'aide à la création d'entreprise par le crédit solidaire
- CRÉABUS
- « Fête vous connaître »

■ Le statut du travailleur indépendant, un statut protecteur

- Rappel de la législation :
Les trois critères d'attribution de l'allocation RMI
- Procédure d'instruction et difficultés auxquelles est confronté le Conseil général :
Le RMI n'est pas une aide à la création d'entreprise

en 2007, 1 373 dossiers de
travailleurs indépendants étudiés

■ Travailleur indépendant : le retour à une activité durable

- Emplois salarié et non salarié
- Vers une sortie positive du dispositif RMI ?

sur 50 situations de travailleurs indépendants examinées en 2007,
38 % de radiations au RMI pour absence de pièces justificatives